

INJEP NOTES & RAPPORTS

■ **Novembre 2024**
■ INJEPS-2024/16

Agir auprès de la jeunesse en milieu rural

Enseignements de l'appel à projets
« Jeunes en milieu rural » (2019-2024) du
Fonds d'expérimentation pour la jeunesse
SYNTHÈSE

ÉVALUATION

■ Tana STROMBONI et Gabriela ARINO, chargées
d'études et d'évaluation, INJEP

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), piloté par l'INJEP au sein du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative, a pour mission de soutenir des programmes expérimentaux destinés à renforcer l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes de moins de 25 ans, de favoriser leur réussite scolaire et de promouvoir l'égalité des chances. En encourageant les initiatives innovantes des acteurs de terrain, le FEJ permet de tester ces projets pendant trois années, et les accompagne d'une évaluation externe rigoureuse. L'objectif est de démontrer l'efficacité des projets avant d'envisager un éventuel élargissement ou une généralisation à plus grande échelle.

En 2019, le FEJ a initié un programme spécialement conçu pour les jeunes issus des territoires ruraux. Ce programme visait à promouvoir des initiatives permettant de renforcer une image positive de la jeunesse en l'impliquant dans la conception des politiques publiques qui la concernent, à encourager la création d'activités, et à améliorer l'accès des jeunes aux services de prévention et de soins.

Dix projets ont ainsi été sélectionnés par un jury composé d'experts et de représentants institutionnels et administratifs. Financées par le FEJ, ces expérimentations ont été déployées sur une période de trois ans, avec une enveloppe globale de 1,5 million d'euros couvrant les financements et les évaluations des projets retenus. 9 115 enfants et jeunes âgés de 6 à 30 ans, voire 35 ans pour certains, ont été accompagnés ou ont bénéficié d'actions de sensibilisation mises en œuvre dans le cadre de ces projets.

Le présent rapport s'appuie sur les évaluations finales de ces dix projets, en proposant une analyse transversale pour tirer les principaux enseignements du programme. Le document s'articule autour des grands enjeux des projets. La première partie explore les initiatives visant à accompagner les jeunes dans la création d'activités : les résultats confirment-ils la pertinence de ce modèle pour les jeunes en milieu rural ?

La deuxième partie s'intéresse aux expérimentations destinées à renforcer l'accès aux droits et aux services de proximité, notamment en matière de santé et de logement : dans quelle mesure ces projets ont-ils permis une meilleure sensibilisation et utilisation des services locaux et des droits associés ?

Enfin, la troisième partie examine les initiatives visant à influencer les politiques publiques locales en matière de jeunesse, indépendamment de leurs objectifs premiers. Ces projets ont-ils contribué à structurer des politiques locales de jeunesse, en encourageant la prise en compte de la parole des jeunes, en mobilisant les élus ou en favorisant des démarches partenariales autour des questions de jeunesse ?

Chaque projet fait par ailleurs l'objet d'une fiche synthétique, en annexe du rapport, qui résume ses objectifs, son déroulement, et les enseignements de l'évaluation.

1. Contexte des expérimentations sur la jeunesse en milieu rural

Des territoires et une jeunesse pluriels

Les territoires ruraux partagent des traits communs, mais sont également caractérisés par une grande diversité, notamment en fonction de leur densité ainsi que de leur éloignement d'un pôle d'emploi. La manière de caractériser les territoires ruraux s'est progressivement affinée pour mieux rendre compte de leurs spécificités.

Jusqu'en 2020, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) définissait le rural comme « l'ensemble des communes n'appartenant pas à une unité urbaine »¹. La définition proposée à partir de 2020 rompt avec cette approche centrée sur la ville : « Les territoires ruraux désignent désormais l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses d'après la grille communale de densité. Ils réunissent 88 % des communes en France et 33 % de la population en 2017². » À la notion de densité sont associés des critères de type fonctionnel, notamment le degré d'influence d'un pôle d'emploi. Avec cette approche, quatre catégories d'espaces ruraux se dessinent, allant des communes rurales très peu denses, hors influence d'un pôle, aux communes sous forte influence d'un pôle³. Ces évolutions font suite aux recommandations de l'Agenda rural (2019), et à un groupe de travail de la statistique publique sur la définition de la ruralité (2020)⁴. Elles permettent de rompre avec une tendance à homogénéiser les territoires ruraux et leurs enjeux et ainsi à mieux en percevoir la diversité.

Cette tendance à l'homogénéisation est également présente dans l'exercice de caractérisation de la jeunesse rurale, qui comprend pourtant 30 % de la jeunesse vivant en France. Elle est fréquemment soulignée par les recherches scientifiques⁵ et les institutions d'étude et de recherche publiques qui œuvrent à la différenciation des jeunesses rurales (INJEP⁶, DREES⁷...).

S'ils sont soumis à des problématiques similaires (difficulté d'accès à certains services, à la mobilité) les « jeunes ruraux » sont loin d'être saisissables comme un tout homogène et présentent, comme les jeunes urbains, des particularités suivant divers critères (territoire, catégorie sociale, âge, niveau de diplôme, genre...). Toutefois, ils sont aussi porteurs de ressources et de capacités d'innovation qui leur sont propres. Il est donc important, pour étudier cette jeunesse, d'analyser l'environnement familial, géographique et social dans lequel ils sont inscrits afin de « comprendre que toutes les jeunesses rurales ne sont pas logées à la même enseigne [...] l'espace rural est lui-même fragmenté et polarisé, entre des campagnes dynamiques et d'autres en déclin. En cela, « grandir à la campagne est une réalité plurielle. »⁸.

¹ D'Alessandro C., Levy D., Regnier T., 2021, « Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations », Dossier INSEE [\[en ligne\]](#).

² *Idem.*

³ *Idem.*

⁴ Duquet-Métayer, Monso, 2023, *op. cit.* [\[en ligne\]](#)

⁵ Amsellem-Mainguy Y., 2021, *Les filles du coin. Vivre et grandir en milieu rural* Paris, Les Presses de Sciences Po.

⁶ Coquard B., *Que sait-on des jeunes ruraux ?* Revue de littérature, rapport d'étude, INJEP, mars 2015

⁷ Virot P., « Grandir dans un territoire rural : quelles différences de conditions de vie par rapport aux espaces urbains ? », DREES *Études et résultats*, n° 1189 [\[en ligne\]](#).

⁸ Amsellem-Mainguy Y., Coquard B., 2023, « Jeunesses populaires », *Études rurales*, n° 212, p. 8-20.

Une jeunesse en milieu rural à l'épreuve de difficultés structurelles

La jeunesse rurale, diverse, fait souvent l'expérience de difficultés structurelles qui marquent son parcours. S'il est indéniable que ces difficultés sont d'intensité variable en fonction des territoires et ont des conséquences différentes en fonction des ressources familiales et sociales, les jeunes ruraux font plus souvent face à des problématiques d'accès aux services, aux formations et à l'emploi. Ils rencontrent également bien souvent des difficultés de mobilité et de logement. En matière de formation, les parcours scolaires se différencient également « suivant le type de territoire, ce qui tient en partie au contexte socio-économique, aux conditions d'accès à l'offre scolaire et aux perceptions des familles vis-à-vis des études »⁹.

Une étude de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) datant de 2021 indique que pour les jeunes, « à caractéristiques sociodémographiques comparables (même sexe, même configuration familiale, même profession et diplôme des parents), résider dans le rural éloigné a un impact négatif sur le fait d'aller en voie générale et technologique comparativement à ceux qui habitent dans l'urbain très dense¹⁰ ». À plus long terme, les trajectoires d'insertion socioprofessionnelle sont aussi impactées par les territoires. **Les jeunes qui font le « choix » de rester en milieu rural occupent généralement plus tôt un emploi¹¹, ont des niveaux de revenus plus faibles et connaissent davantage d'épisodes de chômage prolongés comparativement aux moyennes nationales.**

Les habitants des territoires ruraux sont également confrontés à d'importantes difficultés en matière d'accès aux services de proximité. Ces difficultés sont particulièrement prononcées sur le plan de la santé, que ce soit au niveau de l'offre en médecine générale ou dans d'autres spécialités¹².

Par ailleurs, l'offre de transports en commun est moins abondante en milieu rural qu'en milieu urbain, réduisant la mobilité des jeunes ruraux, et de fait leur autonomisation¹³.

L'accès à un logement autonome suite au départ du domicile familial est également plus tardif. Ainsi, parmi les jeunes âgés de 15 à 19 ans, 95 % des jeunes ruraux vivent au domicile de leurs parents, soit 10 points de pourcentage de plus que les jeunes urbains. Cet écart entre jeunes urbains et ruraux s'accroît également avec l'âge : ainsi, parmi les 20-24 ans, 58 % des jeunes ruraux sont toujours dans une situation de cohabitation au domicile familial contre 44 % des jeunes en milieu urbain¹⁴. L'offre de logement au niveau local est souvent peu adaptée aux besoins des jeunes, avec un manque de logements de petite surface ou des logements situés loin de l'aire d'attraction des villes de proximité¹⁵.

⁹ Duquet-Métayer C., Monso O., 2019, « Une typologie des communes pour décrire le système éducatif », *Note d'Information DEPP-MENJ*, n° 19.35.

¹⁰ Pirus C., 2021, « Le parcours et les aspirations des élèves selon les territoires. Des choix différenciés en milieu rural ? », *Éducation & formations*, n° 102, p. 333-366.

¹¹ Pinel L., 2020, « Études, emploi, ressources : les jeunes ruraux sont-ils différents des jeunes urbains ? », *DREES Études et Résultats*, n° 1155 [\[en ligne\]](#)

¹² Cour des Comptes, 2019, « L'accès aux services publics dans les territoires ruraux. Enquête demandée par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale. Mars 2019 », Rapport de la Cour des Comptes, p. 55 [\[en ligne\]](#).

¹³ Assouly F., Berlioux S., Delage V., 2024, *Jeunesse et mobilité : la fracture rurale*, Étude, Institut Terram.

¹⁴ Brutel C., 2019, « Qui sont les jeunes ruraux ? Caractéristiques sociodémographiques », Fiches repères, INJEP, [\[en ligne\]](#)

¹⁵ Gambino M., Escaffre F., Gales J., 2023, « Le logement des jeunes ruraux en question. Le cas des politiques locales de l'habitat dans le Lot », *Études rurales*, n° 212, p 44-65 [\[en ligne\]](#).

Plusieurs politiques publiques ont tenté ces dernières années de répondre à ces enjeux en matière d'égalité des chances et d'accès aux droits. Différents programmes ont porté une attention à la jeunesse rurale comme les contrats de ruralité en 2016¹⁶ ou encore le Programme d'investissement d'avenir (PIA)¹⁷ et notamment ses appels à projets « Boussole des jeunes »¹⁸ et « Projets innovants en faveur de la jeunesse »¹⁹. Le programme des Territoires éducatifs ruraux²⁰ vise également à renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives ainsi qu'à développer l'ambition scolaire et la mobilité des jeunes. Plus récemment, le plan France Ruralités, annoncé en 2023²¹ prévoit des mesures à destination des jeunes. Néanmoins, les différentes études menées au niveau national mettent en évidence des difficultés encore majeures pour les jeunes ruraux comparativement aux jeunes urbains.

Le contexte de l'appel à projets

Fort de ces constats, Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, piloté par l'INJEP au sein du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative, a souhaité proposer aux acteurs des territoires de déployer des expérimentations destinées aux jeunes ruraux.

L'appel à projets (AAP) « Jeunes en milieu rural », publié en 2019, entendait ainsi promouvoir une démarche expérimentale visant à construire une représentation positive de la jeunesse en l'associant à la définition des politiques la concernant, à offrir des opportunités professionnelles par la création d'activités et enfin à favoriser l'accès des jeunes à la prévention (santé sexuelle, conduites à risque...) et à l'offre de soins (en ciblant particulièrement des jeunes femmes les plus isolées socialement et/ou géographiquement).

Le présent rapport rend compte de la mise en œuvre des dix expérimentations issues de cet appel à projets, et tire des enseignements transversaux de leur évaluation.

¹⁶ Les contrats de ruralité doivent permettre de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux (collectivités territoriales, opérateurs ou même associations) autour d'un projet de territoire. Ils ont pour objectif de coordonner les moyens techniques, humains et financier afin d'accompagner la mise en œuvre du projet de territoire. Ils représentent un soutien de 216 millions d'euros par an.

¹⁷ Initiés en 2010, les programmes d'investissement d'avenir (PIA), sont des programmes de l'État pilotés par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI). Ils ont été mis en place pour financer des investissements innovants susceptibles d'avoir un impact positif sur le potentiel de croissance économique et sur le niveau de l'emploi en France. L'ensemble des PIA mobilise 77 milliards d'euros.

¹⁸ La Boussole des jeunes, déployée par la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) depuis 2017 est un service numérique en cours de déploiement, à destination des 15-30 ans. Ce service permet de recenser et expliciter les services mobilisables par les jeunes à l'échelle d'un territoire bien spécifique (communautés de communes, voire département) et de faciliter la mise en relation avec le bon professionnel. Actuellement mis en place dans plus d'une quarantaine de territoires et dans cinq thématiques, la « Boussole » ambitionne d'investir chaque année de nouveaux territoires et de nouvelles thématiques [\[en ligne\]](#).

¹⁹ En 2014, le Secrétariat général pour l'Investissement (SGPI) a chargé l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) de mettre en œuvre le Programme d'investissements d'avenir (PIA) « Projets innovants en faveur de la jeunesse ». Sept projets sur 16 mis en œuvre dans le cadre de cet appel à projets ont été déployés en milieu rural. Voir « Carnet de l'innovation. Innover en faveur de la jeunesse par le Programme d'investissements d'avenir » [\[en ligne\]](#).

²⁰ Le programme des Territoires éducatifs ruraux est porté par le ministère de l'éducation nationale dans 23 territoires pilotes depuis 2021 [\[en ligne\]](#).

²¹ S'inscrivant dans la continuité de l'Agenda rural lancé en 2019, il vise à accompagner les collectivités pour mener à bien leurs projets de développement et répondre à leurs problématiques quotidiennes, aussi bien à travers une aide à l'ingénierie de projets que grâce à différentes mesures concrètes. Concernant la jeunesse, France ruralité évoque cinq mesures phare : la labellisation de 3 000 places supplémentaires en internat d'excellence ; la mise en place de 66 campus connectés en milieu rural ; l'ouverture des Cordées de la réussite à 30 000 jeunes ruraux en 2022 ; des mesures pour favoriser l'accueil de jeunes en service civique sur le territoire ou encore l'installation systématique d'un relais Info jeunes dans des maisons ou espaces France services afin d'accompagner les jeunes dans leur parcours en leur apportant une information individualisée et simplifiée.

Les dix expérimentations soutenues par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

Dix projets ont été retenus par un jury composé d'experts, de représentants administratifs et institutionnels²² animé par l'INJEP. Les expérimentations ont été financées par le FEJ pour une durée de trois ans et pour une **enveloppe globale de 1,5 million d'euros** (comprenant les participations financières pour les projets retenus ainsi que leur évaluation).

Elles ont débuté au 1^{er} juillet 2020 et ont pris fin entre juin et décembre 2023 (selon les projets). Six projets sont portés par des réseaux ou fédérations nationales ou régionales d'association, un projet par une association locale, deux projets par des structures d'animation locales (MJC et centre socioculturel) et un dernier par une collectivité territoriale. **Sept projets visent à accompagner la création d'activités professionnelles, culturelles ou sociales par les jeunes dans les territoires ruraux.** Les porteurs de projets développent différentes modalités d'actions pour y parvenir : accompagnement par des animateurs dédiés, réseaux d'acteurs et d'élus mobilisés autour de l'activité créée, intervenants experts sur les domaines concernés... Ces derniers accompagnent les jeunes dans la mise en œuvre d'activités menées individuellement ou collectivement qui relèvent de projets professionnels, culturels ou sociaux ou encore d'activités de loisirs. Ils ont donné lieu à la mise en œuvre de dispositifs variés : deux pépinières d'initiatives (projet « AJIR »), cinq campus ruraux²³ (projet « Un réseau régional de Campus ruraux de projets »), une coopérative jeunesse de services²⁴ (projet « Je chemine, tu chemines, nous cheminons en Gâtine »), l'animation de quatre fabriques²⁵ du monde rural (projet « Rêves d'installation »), le développement d'un tiers-lieu²⁶ (projet « Labo jeunesse, un escape game Uchronia ») ou encore l'animation d'ateliers de découverte des métiers (projet « Vivre et travailler au pays : de l'idée au projet de vie en milieu rural »).

Trois projets visent principalement à favoriser l'accès des jeunes aux droits et aux services de proximité. Les deux premiers projets « En route vers la santé » et « Lieu mobile » présentent la particularité de développer des démarches d'« aller vers »²⁷ reposant sur des véhicules (un camion et un bus) afin d'identifier et d'accompagner les jeunes dans leurs démarches d'accès aux droits et aux services de

²² Le jury était composé de quatorze professionnels aux profils complémentaires : des chercheurs ainsi que des représentants de plusieurs administrations et institutions impliquées dans les politiques jeunesse : Conseil économique, social et environnemental (CESE), Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), Assemblée des départements de France.

²³ Selon le rapport du CESE il s'agit d'espaces dédiés à l'innovation et à la conduite de projets, visant à permettre et à dynamiser les projets dédiés à la création d'activités économiques, sociales, culturelles et/ou de projets citoyens ; Even D., Coly B., *Place des jeunes dans les territoires ruraux*, CESE, janvier 2017, p. 26 [\[en ligne\]](#).

²⁴ Le temps d'un été, un groupe de jeunes 12 à 15 crée une entreprise coopérative et la fait vivre. Accompagnés d'animateurs et soutenus par un collectif d'acteurs du territoire, les coopérateurs définissent ensemble différents services ou produits qu'ils proposent aux habitants et aux entreprises environnantes. Ils développent leur activité jusqu'à se rémunérer sur son résultat.

²⁵ L'État en lien avec France Tiers lieux a lancé en avril 2020 le dispositif « Fabriques de territoires ». Doté de 45 millions d'euros, il a permis de sélectionner 300 fabriques entre 2020 et 2021, lesquelles sont réparties entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les territoires ruraux. L'État les soutient pour trois ans, à hauteur de 50 000 euros par an pour leurs dépenses de fonctionnement, e temps pour ces structures de conforter leur équilibre économique [\[en ligne\]](#).

²⁶ Les tiers-lieux ont en commun de mutualiser des espaces et des compétences et de réunir un collectif citoyen engagé, favorisant la coopération pour répondre aux enjeux de leur territoire. « Ce sont des lieux du faire ensemble : des leviers d'innovation grâce aux espaces partagés qu'ils offrent, des lieux de rencontres et de partage qui encouragent aux collaborations et aux projets collectifs ». France Tiers Lieux [\[en ligne\]](#)

²⁷ La note de cadrage de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté définit l'aller-vers comme « une démarche qui se situe au-delà de toute intervention sociale, qu'elle soit d'accueil, de diagnostic, de prescription, d'accompagnement. Cette démarche rompt avec l'idée que l'intervention sociale ferait systématiquement suite à une demande exprimée [...] et les acteurs à se situer dans une pratique proactive, pour entrer en relation avec ces publics » [\[en ligne\]](#).

proximité. « En route vers la santé » souhaite améliorer l'accès aux droits et aux services en matière de santé mentale, le « Lieu mobile » vise à faciliter la connaissance des ressources à disposition des jeunes (missions locales, structures socio-éducatives, etc.). Le troisième, « Mobicoloc » vise à favoriser l'accès au logement, en développant des solutions de logement abordables financièrement, qui prennent la forme de sous-colocations destinées aux jeunes vivant ou non dans des territoires ruraux.

La démarche évaluative dans le cadre du FEJ

Tous les projets ont été accompagnés par des évaluateurs indépendants durant la durée de l'expérimentation. Les évaluations visent principalement à rendre compte de l'effectivité, de l'efficacité et de l'adéquation des projets aux besoins. Elles visent également à identifier les leviers d'amélioration ainsi que les conditions d'essaiage des projets.

Les neuf²⁸ équipes d'évaluation sélectionnées proviennent de divers champs disciplinaires (sociologie, sciences politiques, économie, etc.) et exercent dans des structures variées (cabinets d'études et laboratoires de recherche). Ce sont principalement des évaluations qualitatives qui sont mobilisées. La méthode privilégiée est celle de l'évaluation *in itinere* qui permet d'observer le dispositif et sa mise en œuvre du point de vue de l'ensemble des acteurs inscrits dans un contexte spécifique²⁹ (choisie dans neuf évaluations sur dix). Quatre équipes d'évaluation³⁰ ont fait le choix de mener une évaluation mixte (soit une évaluation combinant le travail d'enquête qualitatif et quantitatif).

L'analyse transversale des rapports d'évaluation

Le présent rapport s'appuie sur les rapports finaux d'évaluation des dix expérimentations soutenues par le FEJ durant les trois années de déploiement des actions. Il en présente également une analyse transversale dont **l'enjeu est de mettre en perspective les résultats et de retenir les grands enseignements à l'échelle du programme. Le rapport offre ainsi une « montée en généralité » des évaluations.**

Le rapport est structuré en fonction des grands enjeux des projets, la première partie évoque les expérimentations qui visent l'accompagnement des jeunes à la création d'activités (sept projets concernés), la deuxième partie s'appuie sur les expérimentations qui visent à renforcer l'accès aux droits et aux services de proximité (trois projets concernés) ; la troisième partie se penche sur les expérimentations qui ont la particularité de vouloir avoir un effet sur les politiques publiques locales de jeunesse ou *a minima* les réseaux de professionnels œuvrant pour la jeunesse (cinq projets concernés), et ce, quel que soit leur objectif premier (accompagner à la création d'activités ou renforcer l'accès aux droits).

²⁸ L'agence Phare évalue deux projets (« Campus ruraux Grand Est » et « Ajir »), ce qui explique qu'il y ait neuf évaluateurs pour dix projets.

²⁹ Kerivel A., James S., 2018, « L'expérimentation sociale : étapes et méthodes d'évaluation », Fiches repères, INJEP [\[en ligne\]](#).

³⁰ Les équipes d'évaluation ayant mené des évaluations mixtes dans le cadre d'AP-RURAL sont les suivantes : l'unité mixte de recherche TREE Transitions énergétiques et environnementales, le cabinet de conseils PENNEC Études conseils, l'Agence Phare et le cabinet de conseils Sauléa.

2. L'accompagnement à la création d'activités : des effets variés en fonction des profils de jeunes

L'accompagnement à la création d'activités s'est largement développé ces dernières années, y compris sous l'impulsion de politiques nationales qui ont invité à créer des campus ruraux³¹ ou des « tiers-lieux »³² en territoires ruraux. Ces derniers se présentent comme des formes alternatives à l'accompagnement à la création d'activités « plus classique » et centrée sur les entreprises³³. Ils viennent également compléter l'offre des missions locales, qui, bien que développant souvent une dimension d'appui à la création d'activités, disposent néanmoins de moins de temps et de ressources pour aider les jeunes sur ces dimensions étant donné la variété de leurs missions et le nombre important de jeunes suivis.

Sept projets s'inscrivent dans cette dynamique et visent à soutenir la création d'activités sociales, culturelles et professionnelles par les jeunes. Ils s'adressent à des classes d'âge étendues, allant de 14 à 30 ans, voire 35 ans pour une minorité de participants. Ils prennent la forme de dispositifs variés (campus ruraux, tiers lieux, ateliers...). Les accompagnements proposés autour de la création d'activités sont aussi l'occasion d'avoir des temps d'échanges privilégiés avec les jeunes. Les activités professionnelles soutenues dans le cadre des projets sont par exemple le développement d'une entreprise de community management, d'une activité de sculpture sur bois, ou d'un tiers-lieu maison de santé ; les projets culturels, sociaux ou de loisirs ont pu prendre la forme, entre autres, d'accompagnement à la création de ciné-débats, d'événements festifs, de repas réguliers entre jeunes, de soirées jeux de société, de soutien aux départs en vacances, ou encore, de création d'un bike park, de réalisation d'émissions radio mensuelles ou enfin d'enregistrement d'un album de rap.

Les effets de ces expérimentations diffèrent en fonction des profils des jeunes et de leurs besoins ainsi que du type d'accompagnement mis en œuvre. De manière générale, les évaluations ont montré trois types d'effets majeurs pour les expérimentations concernées : **une sortie de l'isolement** pour les jeunes accompagnés sur le long terme, une **meilleure connaissance des ressources locales** : économiques, associatives ou sociales utiles au développement de leur activité et, dans certains cas, **une montée en compétences sur l'ingénierie de projets**.

Les effets en matière d'insertion socioprofessionnelle dans les territoires sont quant à eux plus modérés et concernent principalement les jeunes aux capitaux scolaires et économiques les

³¹ Pour favoriser le renforcement de « la place des jeunes dans les territoires ruraux », le CESE énonce plusieurs préconisations dont la mise en place au sein de chaque bassin de vie d'une démarche de « Campus ruraux de projets » dédiée à l'accompagnement des jeunes dans leurs projets ; Selon le rapport du CESE, il s'agit d'espaces dédiés à l'innovation et à la conduite de projets, visant à permettre et à dynamiser les projets dédiés à la création d'activités économiques, sociales, culturelles et/ou de projets citoyens p26 ; Even D., Coly B., 2017, *Place des jeunes dans les territoires ruraux*, Paris, CESE/Les Avis du CESE [\[en ligne\]](#).

³² Depuis 2020, le Gouvernement a fait du développement des tiers-lieux une priorité à travers le plan de relance, lancé en 2020 par l'ANCT, le programme Nouveaux lieux, Nouveaux liens qui s'inscrit dans cette volonté et vise à créer une dynamique nationale de transformation de l'activité dans les territoires. Il a pour objectif de favoriser le maillage le plus fin possible des territoires en tiers-lieux, de donner les moyens à ces derniers de diversifier leurs revenus en développant des services d'intérêt général déclinés en fonction des besoins des territoires, de faciliter la professionnalisation et l'organisation des réseaux de tiers-lieux et d'impliquer des partenaires publics et privés en proposant un cadre d'intervention et des outils mutualisés [\[en ligne\]](#).

³³ Comme par exemple le réseau « BGE (boutiques de gestion) Appui aux entrepreneurs » [\[en ligne\]](#). La boutique de gestion est un organisme public qui vient en aide aux entrepreneurs à travers des formations et conseils dans le cadre de leur projet de création d'entreprise.

plus développés. Enfin, les objectifs en lien avec l'engagement civique ou associatif des jeunes mériteraient souvent une meilleure prise en considération des dispositions à l'engagement (liées entre autres au niveau de diplôme, à la situation relative à l'emploi ou au sentiment de légitimité à s'engager), ainsi qu'une plus grande reconnaissance de la pluralité des modalités d'engagement des jeunes.

Une réelle plus-value pour connaître et toucher un public éloigné des structures et pour rompre l'isolement

Pour les jeunes aux situations les plus précaires, **l'accompagnement mis en place autour de la création d'activités offre une porte d'entrée efficace et non stigmatisante pour un accompagnement social plus large. Les projets se présentent comme l'occasion d'aborder de manière indirecte et personnalisée des problématiques sociales et d'insertion socioprofessionnelle.**

Les modalités d'accompagnement mises en œuvre dans la majorité des projets sont caractérisées par une grande « proximité » avec les jeunes : connaissance de l'ensemble de leurs problématiques, échanges informels, horizontalité des rapports, sollicitation libre des professionnels par les jeunes (pas de prise de rendez-vous) sur divers sujets... Pour les jeunes qui en émettent le souhait, l'accompagnement peut consister en un suivi de diverses démarches : professionnelles (appui à la rédaction de curriculum vitae, lettre de motivation, recherche d'offres d'emploi ou de stages, dépôt de candidatures, etc.), scolaires, sociales (accompagnements aux démarches administratives, orientation vers des structures adaptées, etc.) ou encore médicales (prise de rendez-vous médicaux entre autres). L'accompagnement représente alors un « **guichet unique personnalisé** » qui permet aux accompagnateurs, une fois la relation de confiance instaurée d'engager un suivi social plus approfondi et éventuellement d'orienter les jeunes vers de nouveaux soutiens.

De plus, par les actions collectives proposées par une partie des projets (« Campus ruraux », « Labo jeunesse », « Je chemine »), les jeunes sont intégrés à un collectif, permettant à certains de rompre l'isolement en s'investissant dans un projet commun.

Une montée en compétences des jeunes sur l'ingénierie de projet, tributaire des connaissances et réseaux des professionnels

Les évaluateurs observent une connaissance renforcée des ressources locales pour une majorité de jeunes. En effet, les projets d'accompagnement à la création d'activités (de nature économique, culturelle ou sociale ou encore relevant des loisirs) permettent de communiquer sur les ressources du territoire (structures d'accompagnement spécialisées, associations investies sur des thématiques comparables, aides à mobiliser, etc.).

Les projets sont également l'occasion d'aborder avec les jeunes de façon très concrète les prérequis de la mise en œuvre de projets : planification des tâches, gestion d'un budget, recherche de financements, accompagnement sur des points juridiques ou « techniques » relatifs au montage du projet (choix d'une forme juridique pour le projet, dépôt des statuts associatifs).

Ces prérequis sont néanmoins abordés de façon plus ou moins approfondie en fonction des compétences des accompagnateurs. Les évaluateurs notent un manque de structuration de

l'accompagnement pour une partie importante des projets évalués, les étapes indispensables à la création d'activités ne sont pas toujours maîtrisées par les professionnels, ce qui entraîne des accompagnements assez variables en fonction des connaissances de chacun.

La montée en compétences en matière d'ingénierie de projets et la mobilisation des ressources locales semblent bien souvent tributaires des compétences, connaissances et réseaux de chaque professionnel.

Les projets manquent ainsi pour la plupart de pratiques d'accompagnement plus structurées, aux objectifs clairs et partagés par l'ensemble des équipes professionnelles.

Des effets incertains sur l'insertion socioprofessionnelle

Si l'accompagnement à la création d'activités est parfois présenté comme un moyen de s'insérer professionnellement sur le territoire, cela n'a pas pu être démontré à large échelle. En effet, seuls certains jeunes ont pu développer un projet permettant de leur garantir un revenu.

Il semble que les projets les plus prometteurs économiquement soient généralement le fait de jeunes les plus outillés initialement. La dimension relative au développement économique des accompagnements semble davantage se faire au bénéfice des jeunes au capital social, scolaire, et économique le plus développé qui se saisissent des réseaux proposés comme de coups de main bienvenus, mais généralement non décisifs³⁴.

Dans certains projets, la mise en relation avec des acteurs clés de leur soutien (élus, spécialistes du domaine, potentiels clients, etc.) a été décisive. **Néanmoins, de même que pour l'identification des ressources locales, la mise en réseau a été assez variable en fonction des réseaux et connaissances propres aux accompagnateurs.**

Enfin, la formation des professionnels n'était pas toujours suffisante pour accompagner les jeunes à développer des activités de nature économique (y compris relevant de l'économie sociale et solidaire) rappelant la nécessité d'anticiper les compétences nécessaires et/ou les partenariats indispensables à l'accompagnement des jeunes sur ces dimensions.

Pour être en mesure d'accompagner des activités de différentes natures, il apparaît que la plupart des projets nécessitent la structuration de partenariats et de réseaux solides et diversifiés non seulement à l'échelle des professionnels, mais aussi à celle des associations et/ou des collectivités.

Reconsidérer les différentes modalités d'engagement des jeunes pour mieux les accompagner

Différents niveaux d'engagement sont repérables dans les objectifs énoncés par les projets. Le premier niveau renvoie à l'engagement dans un collectif autour d'un projet commun, le second à un engagement sur le territoire *via* la création d'activités (sociales, culturelles, économiques) qui concernent les habitants au-delà du groupe de jeunes porteurs, et le troisième à un engagement politique (qui se traduit surtout par une collaboration avec les élus). Ce troisième type d'engagement est quant à lui plus largement abordé dans la partie concernant les effets sur les politiques locales de jeunesse (voir *infra* 5^e partie).

³⁴ Agence Phare, 2024, « Rapport final transversal d'évaluation. Expérimentations "Une pépinière d'initiatives pour les jeunes citoyens" et "Un réseau régional de campus ruraux de projets" »

Rappelons que ces définitions de l'engagement ne recouvrent pas toute la palette d'engagements possibles des jeunes (et de ce fait présentent le risque de les invisibiliser³⁵).

Les évaluations apportent différents enseignements concernant l'engagement : d'une part **toutes les formes d'engagement ne sont pas valorisées et reconnues** de la même manière par les acteurs locaux, d'autre part, tous **les jeunes ne présentent pas les mêmes dispositions à l'engagement** enfin, **certains projets ont pensé des moyens progressifs pour encourager l'engagement des jeunes**.

Concernant la reconnaissance des différentes formes d'engagement, les élus et les acteurs du territoire ne semblent pas accorder la même valeur symbolique à l'ensemble des projets : « *Les jeunes qui sont incités à présenter leurs projets dans les arènes politiques sont avant tout celles et ceux dont les projets sont très avancés voire aboutis, mais surtout qui disposent déjà de ressources – notamment de capital scolaire (jeunes diplômés) et de capital social (disposant d'un réseau de relation plus conséquent que les autres jeunes accompagnés³⁶).* » En parallèle, les jeunes aux projets moins « élaborés » sont moins valorisés. Par exemple, les projets de loisirs ont tendance à être moins mis en avant que les projets perçus comme susceptibles d'avoir un impact social ou économique sur le territoire, alors qu'ils peuvent participer au développement territorial.

Enfin, les dispositions à s'engager sont diversement distribuées et les projets ne prennent pas toujours en compte cette dimension. **Si l'engagement constitue en milieu rural une ressource sociale importante**, « *l'investissement associatif [permettant] de dépasser symboliquement [la] précarisation³⁷* », **tous les jeunes ne présentent pas les mêmes dispositions à l'engagement**. Celles-ci semblent dépendre pour beaucoup du niveau de diplôme, de la situation devant l'emploi et du sentiment de légitimité à s'engager. Le Baromètre DJEPVA³⁸ sur la jeunesse précise à ce sujet que les jeunes de 18 à 30 ans les moins engagés bénévolement sont ceux inactifs, avec un niveau de diplôme inférieur au bac³⁹.

Bien qu'ils soient prépondérants, ces facteurs ne semblent pas toujours être identifiés aussi fortement par les porteurs de projets qui ne prévoient pas dans tous les cas des outils adaptés pour encourager l'ensemble des jeunes à s'engager et/ou à créer des activités. Certains projets ont néanmoins anticipé ces difficultés et prévoient un parcours progressif vers l'engagement (allant de projets collectifs encadrés par des accompagnateurs à des projets individuels proposés par les jeunes.)

³⁵ À ce sujet un article de l'INJEP souligne la diversité des modalités d'engagement des jeunes « Les jeunes privilégient de manière croissante les formes d'engagement protestataires et non affiliées à un groupe, telles que le boycott, l'occupation de lieux ou encore la signature d'une pétition en ligne. Les jeunes les plus actifs dans le bénévolat sont aussi les plus engagés dans les autres formes de participation à la vie publique, comme les manifestations, les grèves ou les sit-in (Guisse, Hoibian, 2015). Ils sont aussi plus présents sur Internet pour s'informer sur les sujets d'actualité, exprimer leurs opinions ou signer des pétitions en ligne. » Guisse N., Hoibian S., Labadie F., Timoteo J., 2016, « L'engagement des jeunes : une majorité impliquée, une minorité en retrait », *Jeunesses études et synthèses*, n° 36 [\[en ligne\]](#).

³⁶ Agence Phare, 2024, *op. cit.*, p. 97.

³⁷ Renahy N., 2010, *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, La Découverte.

³⁸ Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

³⁹ Hoibian S., Müller J., Gruber N., Millot C. (CREDOC), 2022, *Moral, état d'esprit et engagement citoyen des jeunes en 2022. Baromètre DJEPVA sur la jeunesse*, INJEP, Notes & rapports.

3. Services itinérants : une meilleure connaissance des droits et des services par les jeunes mais une utilisation encore limitée de ces derniers

Dans la perspective d'aller à la rencontre des jeunes, de les informer sur leurs droits et les services de proximité, les projets « En route vers la santé » et le « Lieu mobile » ont fait le choix de proposer une offre itinérante à un public âgé de 6 à 30 ans. À partir d'un véhicule (un camion pour le « Lieu mobile » et un bus pour « En route vers la santé »), ils proposent des prises en charge médicales, accompagnent les jeunes dans leurs démarches administratives, les informent de l'offre locale ou facilitent leur orientation vers des ressources adaptées.

Une des principales conclusions de l'analyse transversale des évaluations de ces deux projets est qu'ils ont globalement contribué à mieux faire connaître aux jeunes l'offre territoriale en termes de services de proximité et/ou de structures à solliciter pour faire valoir leurs droits. Néanmoins cette connaissance de l'offre territoriale ne garantit pas une mobilisation effective des services par les jeunes, qui requièrent souvent une médiation plus approfondie.

Une première sensibilisation qui n'est pas forcément suivie d'un recours effectif aux droits et services

Le recours au dispositif mobile a facilité la rencontre des publics scolaires et a permis de toucher des jeunes plus « isolés » sur le territoire et éloignés des structures d'accueil. Le projet « En route vers la santé » a joué **un rôle « d'informateur »** auprès des jeunes sur des questions spécifiques de santé généraliste⁴⁰ et mentale, quand le projet « Lieu mobile » a adopté une figure de « **relais généraliste** » concernant les services et dispositifs destinés à la jeunesse. **La souplesse des dispositifs** a permis de combiner plusieurs formes d'intervention et d'accueil du public. Les véhicules ont pu devenir des points d'information, des lieux de consultation individuelle (par une psychologue ou une travailleuse sociale ou encore des espaces de rencontre⁴¹), ou encore le support d'actions de prévention et de promotion de la santé (notamment sur la thématique des addictions et des conduites à risque). Au-delà du matériel mobilisé, les équipes de professionnels portent une attention singulière à la nature du lien noué avec les jeunes rencontrés et s'inscrivent dans des relations personnalisées et adaptées selon les besoins et les pratiques des jeunes, contribuant à faire émerger une relation de confiance⁴².

Néanmoins, cette première sensibilisation n'est pas forcément suivie d'une mobilisation effective des services vers lesquels ils orientent les jeunes. Malgré les efforts engagés pour faciliter l'accès aux droits, certains freins persistent pour que les jeunes identifiés dans les démarches d'« aller vers » s'engagent effectivement dans la mobilisation de droits ou de services de proximité.

Le projet du « **Lieu mobile** » visait plutôt à **informer les jeunes sur les possibilités** de mobiliser certains droits et/ou services et à les aider à identifier les acteurs vers lesquels se tourner **sans nécessairement**

⁴⁰ La santé généraliste renvoie à la médecine généraliste, une discipline médicale qui prodigue des soins de santé primaires et continus. Elle adopte une approche holistique de la santé et ne se concentre pas sur un seul aspect de la santé.

⁴¹ Le camion a par exemple été mobilisé pour se rendre dans des skate park de l'agglomération de Morlaix Communauté ou lors d'événements tels que le Festifoot ou le Panorama-festival techno.

⁴² Dubois V., 2010, « Politiques au guichet, politique du guichet », in Borraz O., Guiraudon V. (dir.), *Politiques publiques 2. Changer la société*, Paris, Presses de Sciences Po [\[en ligne\]](#).

les accompagner vers ces structures. Le travail de médiation des publics reçus par les équipes de ce projet vers d'autres établissements (par l'orientation personnalisée vers un autre professionnel par exemple) n'a pas été systématique pour l'ensemble des jeunes. Dans le cadre d'« En route vers la santé », si les interventions collectives au sein des établissements scolaires devaient constituer des leviers importants pour inciter les jeunes à solliciter l'équipe du bus pour un suivi individuel, un relais familial a souvent été nécessaire pour inscrire les jeunes dans des démarches de plus long terme.

Ainsi, il s'avère indispensable en fonction de l'âge des jeunes et des sujets traités de penser la place des intermédiaires ainsi que la médiation concrète vers d'autres structures (accompagnement individualisé d'un jeune par un professionnel ou un tiers de confiance vers un autre professionnel) afin de rendre effective la mobilisation des services. Les évaluateurs mettent également en lumière la question du ciblage des publics. Il paraît en effet essentiel de se demander quels sont les jeunes à cibler précisément par ces démarches et quels sont les secteurs géographiques à couvrir en priorité en fonction des objectifs du projet⁴³.

Des projets qui pallient parfois le déficit d'offre locale

Les dispositifs centrés sur la facilitation de l'accès aux services de proximité et aux droits des jeunes ruraux ont pour ambition de s'inscrire dans le maillage territorial existant. Or, la réorientation a pu se heurter à des problèmes structurels en matière d'offre locale de soins sur les territoires des expérimentations : les possibilités effectives de prise en charge en matière de nombre de professionnels, de disponibilité ou encore de lieux de prise en charge sont parfois réduites, notamment en lien avec à la santé⁴⁴.

Lorsque l'offre territoriale en matière de droits et de services de proximité s'avère insuffisante, ces projets peuvent venir se substituer aux dispositifs de droit commun. Ils sont mobilisés à « défaut » d'une offre plus complète. Dans le projet « En route vers la santé », certains bénéficiaires auraient dû être orientés vers une offre de soins spécialisés. Toutefois, en l'absence de telles structures et/ou face aux délais de prise en charge importants⁴⁵ cette réorientation n'a pu se faire. Cela vient soulever la question de la soutenabilité du projet et de son objectif principal : initialement conçu comme un échelon complémentaire au système local de prise en charge de la santé mentale, le dispositif mis en place vient aussi pallier une offre locale médico-psychologique qui s'est parfois avérée insuffisante, pénalisant les réorientations.

⁴³ Janvier R., 2023, « L'aller-vers » en travail social. Une mutation des pratiques et des organisations, Nîmes, Champ social.

⁴⁴ Association des maires ruraux de France, 2023, « Le recours aux soins hospitaliers. Novembre 2023 », *Études sur la santé en milieu rural*, n°3 [\[en ligne\]](#) ; Cour des Comptes, 2019, « L'accès aux services publics dans les territoires ruraux. Enquête demandée par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale. Mars 2019 », Rapport de la Cour des Comptes, p. 55 [\[en ligne\]](#)

⁴⁵ Le délai moyen avant d'obtenir une place dans un centre médico-psychologique (CMP) étant d'environ six mois dans le territoire de la communauté de communes de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté

4. Quels effets d'entraînement des projets sur les politiques locales de jeunesse ?

Cinq des projets retenus – qu'ils visent à renforcer l'accès aux droits ou à accompagner à la création d'activités –, évoquent l'objectif d'avoir un effet sur les politiques de jeunesse au niveau local ou a minima sur les réseaux d'acteurs éducatifs, sociaux et économiques de proximité⁴⁶. Ils ambitionnent d'agir sur un ou plusieurs leviers pour faire évoluer les politiques locales : la connaissance et la prise en considération de la variété des besoins des jeunes, l'offre territoriale à destination des jeunes, la transversalité des prises en charge ainsi que la mise en œuvre d'instances de participation.

À leur échelle, les projets ont, pour certains, pu engager des dynamiques modérées en matière de partenariats et de concertation entre professionnels, et entre professionnels et élus. Ils ont parfois été une opportunité pour mener des diagnostics sur la situation des jeunes et ainsi révéler des enjeux et des besoins à leurs sujets, ou encore pour initier des approches intersectorielles⁴⁷.

Il a été plus complexe de mobiliser l'ensemble des élus ou d'induire un changement des pratiques partenariales locales en profondeur, ceci pouvant s'expliquer en partie par le temps contraint de l'expérimentation.

Par ailleurs, les jeunes semblent n'avoir été que peu intégrés à la réflexion stratégique sur les projets et n'ont pas toujours été consultés pour améliorer les actions en cours de projet. Certains projets ont néanmoins été l'occasion d'engager des dialogues entre élus et jeunes.

Des projets qui peuvent initier, à une échelle restreinte, un travail intersectoriel autour de la jeunesse

Parce qu'ils tentent de proposer une approche globale des besoins des jeunes, plusieurs projets (« En route vers la santé », « Le lieu mobile », « Campus ruraux » « Labo jeunesse » et « AJIR - Pépinière d'initiatives ») constituent un support de coopération entre une partie des acteurs locaux.

Les équipes, dont le référentiel professionnel relevait principalement de l'éducation populaire et de l'animation socioculturelle, ont pu faire appel à d'autres compétences (relevant du domaine du médico-social ou du développement d'activités économiques par exemple), pour faire face à des situations complexes. Ils ont par ailleurs, pu organiser des temps de rencontre entre partenaires (réunions d'information, permanences collectives, comités de pilotage) qui ont permis d'entretenir le réseau partenarial et la consolidation d'éléments de langage communs.

⁴⁶ « En route vers la santé », « Labo jeunesse », « Pépinières d'initiatives » « Campus ruraux » et « Le lieu mobile »

⁴⁷ « La politique intersectorielle désigne le fait, pour différents acteurs sectoriels (éducation, insertion, citoyenneté/ engagement, etc.), de mettre en commun leurs ressources (humaines, logistiques et financières) et de collaborer autour de la construction de projets et/ou d'actions en direction d'un public donné. » (Parisse J., 2019, « Réforme territoriale et réorganisation de l'État : quels enjeux pour les politiques de jeunesse ? », *INJEP Analyses et synthèses*, n° 21 [\[en ligne\]](#)).

À l'échelle des projets, des approches intersectorielles ont ainsi pu être initiées et se sont souvent avérées positives pour les jeunes. Néanmoins, ces projets ne semblent pas faire apparaître de réels effets leviers pour une collaboration plus durable et étendue entre les différents acteurs jeunesse.

Les équipes d'évaluateurs notent différents facteurs qui ont entravé le potentiel des expérimentations à créer des politiques de jeunesse concertées et participatives : l'absence de volonté politique marquée de la part des collectivités locales (communes et intercommunalités) ; le « manque d'espaces de coordination des acteurs nécessaires pour accroître l'interconnaissance et les capacités de coopération⁴⁸ » ; une association des élus aux projets qui est restée ponctuelle ; des partenariats qui sont restés informels la plupart du temps ainsi qu'une « faible intégration de la parole des jeunes dans l'expérimentation⁴⁹ ».

Des modalités d'échanges entre jeunes et élus à approfondir

Trois projets⁵⁰ ont initié différentes modalités d'échanges entre jeunes et élus à l'échelle locale et départementale. Les évaluateurs notent néanmoins un temps long de mise en place de ces instances et, dans certains cas, une difficulté à transformer les constats partagés en mesures concrètes à destination des jeunes.

Plusieurs modalités d'actions ont été mobilisées : les porteurs du « Labo jeunesse » ont souhaité interpellier des élus et sensibiliser les agents des collectivités locales par l'organisation de rencontres entre jeunes et élus ainsi que des visites du tiers-lieu. Les professionnels du projet « AJIR - Pépinières d'initiatives » ont testé des temps d'échanges entre élus et jeunes au niveau local, mais aussi à un échelon plus large *via* un « tremplin départemental »⁵¹.

Plusieurs points positifs sont notés concernant les Pépinières d'initiatives : la préparation des jeunes en amont ; le ciblage des acteurs et élus invités en fonction des besoins des différents projets ; le caractère « formel » de l'évènement, permettant aux jeunes de réunir autour de leur table certains acteurs parfois difficilement accessibles ; des échanges axés sur les projets des jeunes ; la médiation des échanges par des personnes chargées d'assurer l'égalité du temps de parole entre jeunes et professionnels.

Néanmoins, l'évaluateur constate un manque de formalisation des objectifs qui nuit à l'appropriation de ces temps par les élus et les jeunes, lesquels peinaient parfois à comprendre le but de ces échanges (faire connaître le projet, obtenir un soutien financier, une visibilité sur le territoire ?) ainsi que l'identification de la suite à leur donner.

De manière générale, pour faciliter la mise en œuvre des projets et plus largement de politiques de jeunesse intégrées⁵² localement, les évaluateurs identifient plusieurs prérequis : une volonté politique marquée, une association pérenne des élus aux projets mis en œuvre, des partenariats

⁴⁸ Rapport final d'évaluation. Expérimentation « Le Parallèle : tiers-lieu jeunesse à Redon. » Coop'Eschemm Juillet 2023 Synthèse, p. 12.

⁴⁹ Agence Phare, 2024. *op. cit.*, p 107.

⁵⁰ « Campus ruraux », « Labo jeunesse » et « AJIR - Pépinière d'initiatives »

⁵¹ L'évènement a été organisé en mars 2023 réunissant des jeunes porteurs de projets collectifs et des acteurs du territoire (professionnels de jeunesse, acteurs économiques et associatifs, élus, etc.) au sein du conseil départemental d'Ariège.

⁵² Jordan Parisse propose une définition de la notion de politique intégrée : « Élaborée au sein des réseaux d'expertise européens, cette notion désigne des politiques publiques construites de manière coordonnée entre différents secteurs d'action publique (éducation, emploi, santé, logement, loisirs, etc.), ainsi qu'entre des acteurs de natures diverses (institutions publiques, organisations de la société civile, entreprises), dans lesquels les jeunes sont directement impliqués dans leur processus d'élaboration » (in Abadie F., (coord.), 2019, *Politiques intégrées de jeunesse : une action publique renouvelée ?*, Paris, INJEP, coll. « Cahiers de l'action », n° 54, p. 15 [\[en ligne\]](#).

consolidés (y compris formellement *via* des conventions entre structures), le développement d'une culture et de référentiels communs⁵³ entre professionnels, et enfin une forte intégration des jeunes dès la conception des projets et des politiques locales.

5. Deux difficultés communes : diversifier le public, renforcer les compétences et les moyens des « accompagnateurs »

Les projets ont rencontré des problèmes spécifiques, néanmoins deux difficultés communes majeures semblent caractériser la majorité d'entre eux : une difficulté à diversifier leur public ou à toucher le public initialement visé, ainsi qu'un manque d'anticipation des compétences et/ou des moyens requis pour l'accompagnement des jeunes.

Une difficulté à diversifier les publics

Les effectifs des publics ciblés d'un projet à l'autre sont très variables en fonction des objectifs de ces derniers et des modalités de mise en œuvre. De manière générale, les projets qui visaient en premier lieu à informer (*via* des ateliers, des permanences, des interventions collectives, des formations ou des dispositifs mobiles, etc.) ont touché des publics beaucoup plus importants (entre 1 000⁵⁴ et 3 000 jeunes en fonction des projets), tandis que les projets qui visaient à accompagner à la création d'activités requérant des suivis de plus long terme ont touché des publics plus restreints (entre 70 et 165 jeunes).

Les objectifs des projets étaient assez variés en termes de profils de jeunes ciblés initialement (certains projets mettaient plus l'accent sur des publics de jeunes adultes ou encore sur des publics en situation de précarité). Néanmoins, les évaluations relèvent pour la majorité des projets une difficulté à diversifier le public ou à toucher le public initialement visé.

Dans le cadre des deux services itinérants, « En route vers la santé » (2 171 jeunes touchés) et « Lieu mobile » (3 050 jeunes touchés), il apparaît que ce sont principalement des jeunes scolaires qui ont bénéficié des actions. En effet, ces dispositifs mobiles ont davantage formé de partenariats avec les établissements scolaires du secondaire et ont régulièrement siégé sur ces sites. De même pour AZIA (1 560 jeunes touchés), il semble que le public touché n'a pas été celui qui était visé en priorité par l'association. Les réponses au questionnaire de l'évaluateur révèlent en effet que la moitié des participants aux actions de l'association déclarant connaître AZIA ont moins de 16 ans, bien que leur public cible ait été les 16-24 ans.

Cette surreprésentation de publics scolaires s'explique en partie par le choix de réaliser les interventions collectives majoritairement dans les établissements du secondaire, ce qui témoigne pour certains de leur difficulté à tisser des partenariats plus diversifiés.

Pour les campus ruraux (80 jeunes touchés) et les pépinières d'initiatives (165 jeunes touchés), la première difficulté a été d'atteindre un public qui n'était pas initialement connu des structures porteuses. L'évaluateur indique à ce propos que « les jeunes sont en grande majorité issus des cercles sociaux

⁵³ LÉRIS, 2023, « Rapport final d'évaluation. Expérimentation "En route vers la Santé" », octobre 2023 ; JEUDEV1, 2022, « Rapport final d'évaluation. Expérimentation "Uchronia" », avril 2022.

⁵⁴ Les chiffres de publics touchés sont issus des rapports des évaluateurs et les profils des publics touchés sont également présentés dans les fiches expérimentations de manière plus détaillée.

proches des animateurs (structures porteuses de l'expérimentation ou autres structures jeunesse). Néanmoins, des tentatives « d'aller vers », ainsi que l'établissement de partenariats avec des structures accompagnant les jeunes (issus notamment du champ de l'insertion socioprofessionnelle) ont permis, principalement en Ariège, de diversifier les publics. »⁵⁵

Malgré ces difficultés, il est important de souligner qu'une partie des projets a œuvré à apporter des réponses à des publics en situation de forte précarité. « Je chemine, tu chemines... » a touché un public en situation de grande fragilité sur le plan socio-économique dans le cadre du déroulement de la coopérative jeunesse de services (mineurs non accompagnés, jeunes en contrat engagement jeune ou situation de décrochage scolaire...). De même pour le « Labo jeunesse » ainsi que pour une partie du public des Campus ruraux, des Pépinières d'initiatives et de Mobicoloc. Si ces publics étaient diversement représentés en fonction des projets, cela témoigne de l'importance que les professionnels ont donnée à un accompagnement personnalisé et attentif aux jeunes les plus précaires.

Un manque d'anticipation des compétences attendues et des moyens requis pour les accompagnateurs, professionnels ou bénévoles

Étant donné la porte d'entrée souvent généraliste des projets, il est attendu des accompagnateurs plusieurs compétences relatives à l'ingénierie de projets sociaux et économiques ainsi qu'à l'accompagnement social.

Corinne Rougerie et Patrice Braconnier dans un article sur les professionnels de la jeunesse en milieu rural⁵⁶ évoquent « le butinage pour faire son miel » pour expliquer qu'en milieu rural les professionnels de jeunesse, devant la diversité des situations des jeunes et la limite des ressources du territoire, sont sans cesse amenés à dépasser leur métier de manière à développer des projets utiles pour leurs jeunes⁵⁷. Ce « dépassement » dans les pratiques d'accompagnement observées, se retrouve au niveau des projets étudiés à travers les multiples casquettes que revêtent les accompagnateurs et l'adaptation dont ils font preuve pour mener à bien leur mission : accompagnement à l'ingénierie de projets, mobilisation de groupes de jeunes, renforcement de réseau, accompagnement social... Autant de dimensions qui demandent des compétences spécifiques.

L'engagement des professionnels et des bénévoles auprès des jeunes et leur constante adaptation et disponibilité présentent néanmoins certains risques que ce soit pour les accompagnateurs (risque d'épuisement professionnel ou de mise en difficulté par la gestion de situation de détresse sociale) ou pour les jeunes (limite d'un accompagnement dont les professionnels ne maîtrisent pas toujours tous les ressorts ou pour lequel ils ne disposent pas du réseau suffisant). De plus, leur formation initiale n'est souvent pas suffisante pour couvrir l'ensemble de ces dimensions.

Afin de faire face à ces difficultés, deux modalités ont été choisies : financer des formations pour les accompagnateurs et/ou renforcer les relais partenariaux. Néanmoins, ces formations ou relais

⁵⁵ Agence Phare, 2024, *op. cit.*

⁵⁶ Rougerie C., Braconnier P., 2021, « Des professionnels de la jeunesse en milieu rural : entre créativité, réactivité et quotidienneté », in *Des professionnels pour les jeunes*, p. 255 à 278 ; cité par COPAS, 2024, « Rapport final d'évaluation. Expérimentation "Je chemine, tu chemines, nous cheminons en Gâtine" », mars 2024, p. 31.

⁵⁷ *Idem.*

partenariaux n'ont généralement été pensés que dans le courant des expérimentations, arrivant parfois un peu tard au regard des besoins des jeunes accompagnés.

Enfin, les évaluateurs ont mis en exergue un manque d'anticipation par les porteurs de projets concernant les coûts de l'accompagnement global ou encore des dépenses relatives à la mobilisation récurrente des véhicules.

En définitive, alors que la plupart des dispositifs d'accompagnement « classiques » de porteurs de projets se situent surtout à l'échelle départementale⁵⁸ et/ou concernent spécifiquement des projets d'entreprises et un public adulte⁵⁹, les dix projets expérimentés pendant trois ans se présentent comme une opportunité d'accompagner les jeunes de territoires ruraux dans la création d'activités et dans l'accès aux droits. En plus des effets sur les parcours des jeunes, l'accompagnement à la création d'activités peut dynamiser le territoire à petite échelle, au niveau culturel ou social, ou encore renforcer une offre de loisirs parfois peu développée. Ils se présentent également comme des réponses alternatives ou complémentaires aux missions locales, dans la mesure où l'accompagnement proposé par ces dernières est parfois ressenti comme trop formel ou trop restreint par les jeunes concernés, et étant donné la diversité des missions auxquelles elles doivent déjà répondre. De même, les projets de services itinérants sont intéressants pour sensibiliser les jeunes à leurs droits et aux services qu'ils peuvent mobiliser.

L'ensemble des projets requièrent néanmoins, à des degrés divers, une formalisation de l'accompagnement plus marquée (comprenant des objectifs clairs, des pratiques et des méthodes partagées par l'ensemble des professionnels), mais aussi une anticipation des compétences et des formations nécessaires. Il apparaît également que la plupart des projets nécessitent la structuration de partenariats et de réseaux solides et diversifiés non seulement à l'échelle des professionnels, mais aussi à celle des associations/des collectivités porteuses. Un meilleur état des lieux initial visant à identifier plus clairement le public cible, les besoins et les partenaires indispensables permettrait à la plupart des projets d'anticiper ces enjeux.

Enfin, les projets nécessitent une plus grande prise en considération de la parole des jeunes ainsi qu'une meilleure association des élus pour garantir aux jeunes la place qui leur revient dans la conception des projets et des politiques qui leur sont destinées.

⁵⁸ Agence Phare, 2023, « Le soutien de l'État aux tiers-lieux sur les territoires. Recherche évaluative sur les enjeux, impact et dilemmes des fabriques de territoire. Rapport final - septembre 2023 » p. 39 [\[en ligne\]](#).

⁵⁹ Comme le réseau d'experts BGE Appuis aux entrepreneurs [\[en ligne\]](#).

Retrouvez l'intégralité du rapport téléchargeable sur www.injep.fr

AGIR AUPRÈS DE LA JEUNESSE EN MILIEU RURAL ENSEIGNEMENTS DE L'APPEL À PROJETS « JEUNES EN MILIEU RURAL » (2019-2024) DU FONDS D'EXPÉRIMENTATION POUR LA JEUNESSE

En 2019, le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), piloté par l'INJEP au sein du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative, a lancé un appel à projets dédié aux jeunes des territoires ruraux. Celui-ci entendait promouvoir des projets visant à construire une représentation positive de la jeunesse en l'associant à la définition des politiques qui la concernent, à faciliter la création d'activités et, enfin, à favoriser l'accès des jeunes à la prévention et à l'offre de soins.

Dix projets ont été sélectionnés par un jury composé d'experts et de représentants administratifs et institutionnels, puis expérimentés et évalués pendant trois ans. Ce rapport propose une analyse transversale de ces dix expérimentations, qui s'appuie sur leurs rapports finaux d'évaluation : l'enjeu est de mettre en perspective les résultats à l'échelle de l'ensemble du programme.

La première partie analyse les enseignements des projets accompagnant les jeunes à la création d'activités économiques, sociales ou culturelles. La deuxième partie porte sur les expérimentations qui visent à renforcer l'accès aux droits et aux services de proximité (santé, logement), dans une perspective d'« aller-vers ». Enfin, la troisième partie se penche sur les expérimentations dont l'ambition est aussi d'avoir un effet sur les politiques publiques locales de jeunesse, en portant la parole des jeunes. Ces développements permettent de dégager de grands enseignements transversaux pour les politiques en faveur des jeunes ruraux, présentés en conclusion sous forme de recommandations.



UMR TREE 6031



ISSN : 2727-6465